

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 – 19 H 00

L'an 2024 et le 16 décembre 2024 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette Maire.

**Présents** : Mmes Violette FERNANDES, Maire, Vinciane HOLLIER, Ingrid YENK, Mrs Nicolas MILLET, Guy LACOUUDRE, Nicolas ANCLIN, Bernard CHIVAILLE, Michel VACHERON

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Paul DELUGE à Nicolas MILLET

Absent excusé : Alain PLANCHON

**Approbation du dernier compte-rendu : approuvé à l'unanimité**

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Absents : 1
- Pouvoirs : 2

**Date de la convocation** : 10/12/2024

**Date d'affichage** : 10/12/2025

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en préfecture

le : 17/12/2024

et publication ou notification

du : 17/12/2024

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Michel VACHERON

**Ordre du jour et Objet(s) des délibérations :**

- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CONSEIL
- 2024\_0033 DELIBERATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
- 2024\_0034 DELIBERATION POUR COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR L'AGENT RECENSEUR

- 2024\_0035 DELIBERATION POUR TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES
- 2024\_0036 DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE
- 2024\_0037 DELIBERATION POUR CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE
- 2024\_0038 DELIBERATION POUR CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE
- 2024\_0039 DELIBERATION POUR DESIGNATION DE REFERENT DEONTOLOGUE

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CONSEIL

- Guy LACOUDRE a constaté des oublis/ou manque de précisions sur le paragraphe relatif aux commissions extra communales. Il ne comprend pas que son nom ne soit pas indiqué en ce qui concerne la commission culture de la CDC du Pays de Nérondes puisqu'il y siège depuis 10 ans.

Madame le Maire lui précise que ce passage était destiné aux nouveaux membres élus et nouvellement mis en place dans les commissions qui ont été dépourvues par le fait de la démission de 2 anciens conseillers qui y siégeaient.

- Bernard CHIVAILLE fait aussi remarquer que des précisions ont été omises au paragraphe relatif à l'ordre du mérite.
- Mme le Maire informe que les remarques et compléments d'informations de Guy LACOUDRE et Bernard CHIVAILLE seront rajoutés au compte rendu du 04/11/2024 aux paragraphes concernés.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- 2024\_0033 DELIBERATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

- Présentation du plan de financement prévisionnel, des coûts associés et des subventions demandées.

Guy LACOUDRE souhaiterait que le montant maximum d'autofinancement que la commune a la capacité de supporter soit indiqué dans le plan de financement prévisionnel. Il ne voit pas l'intérêt de voter des montants « flous ».

Madame le Maire ainsi que Nicolas MILLET rappellent qu'il s'agit d'un prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes et que l'objet d'une telle délibération est le cadre légal afin de pouvoir déposer des dossiers de demandes de subventions complémentaires. Sans ce plan de financement, il ne sera pas possible de les solliciter. Le montant des travaux, tout comme la part d'autofinancement de la commune ne pourront être connus et validés uniquement après l'études des offres par le conseil municipal.

**Vote de la délibération :**

- Nombre de voix pour : 10
- Nombre de voix contre : 0
- Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

➤ 2024\_0034 DELIBERATION POUR COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR L'AGENT RECENSEUR

- Proposition d'une rémunération forfaitaire pour l'agent en charge du recensement.

- **Vote de la délibération :**
- • Nombre de voix pour : 10
- • Nombre de voix contre : 0
- • Abstentions : 0
- **La délibération est adoptée.**

➤ 2024\_0035 DELIBERATION POUR TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES

- Révision des tarifs pour la location de la salle des fêtes, avec augmentation des prix pour les extérieurs et ajustements pour les habitants

Ingrid YENK fait remarquer que le tarif de location aux particuliers extérieurs proposé à la commune lui paraît trop élevé.

Guy LACOUDRE demande si l'association LIBRANOU pourra bénéficier de la salle de la Mairie (salle polyvalente) à l'occasion d'un concert dans l'église prévu courant mai comme il a été promis par la mairie. Madame le Maire confirme cette mise à disposition puisqu'elle sera uniquement utilisée pour les artistes afin que ces derniers puissent l'utiliser comme loge avant et après concert. Dans cette salle, la cuisine n'est plus en fonction et elle est uniquement dédiée aux réunions (Conseil municipal, AG des associations, formations, etc...)

- **Vote de la délibération :**
- • Nombre de voix pour : 8
- • Nombre de voix contre : 2 (GuyLACOUDRE et Ingrid YENK)
- • Abstentions : 0
- **La délibération est adoptée.**

➤ 2024\_0036 DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE

- Ajustement budgétaire pour couvrir des charges de personnel.

- **Vote de la délibération :**
- • Nombre de voix pour : 10
- • Nombre de voix contre : 0
- • Abstentions : 0
- **La délibération est adoptée.**

➤ 2024\_0037 DELIBERATION POUR CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

- Décisions concernant la participation de la collectivité à un contrat de prévoyance.

- **Vote de la délibération :**
- • Nombre de voix pour : 10
- • Nombre de voix contre : 0
- • Abstentions : 0
- **La délibération est adoptée.**

- 2024\_0038 DELIBERATION POUR CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE
  - Décisions concernant la participation de la collectivité à un contrat santé.
- **Vote de la délibération :**
  - • Nombre de voix pour : 10
  - • Nombre de voix contre : 0
  - • Abstentions : 0
  - **La délibération est adoptée.**
  
- 2024\_0039 DELIBERATION POUR DESIGNATION DE REFERENT DEONTOLOGUE
  - Choix d'un référent pour les questions de déontologie pour les élus locaux.
- **Vote de la délibération :**
  - • Nombre de voix pour : 10
  - • Nombre de voix contre : 0
  - • Abstentions : 0
  - **La délibération est adoptée.**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Discussion sur le chauffage de la mairie : l'installation est en cours d'achèvement. Lors de la mise en route électrique il est apparu que notre tableau tout comme le cablage extérieur l'alimentant était défectueux et vieillissant. Une partie sera à la charge de la commune, un devis nous sera prochainement adressé par la société ENGIE ; La société Antargaz procèdera gratuitement à l'enlèvement de la cuve.
- Rappel des dates à retenir : Distribution des colis aux aînés faite samedi 14 décembre, Samedi 21 décembre arbre de Noël des enfants à Chassy, carte d'invitation aux vœux de la commune en cours de réalisation
- Retour sur le dernier conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nérondes :
  - Madame le Maire, vice-présidente à la CDC rapporte que le Président Thierry PORIKIAN tire la sonnette d'alarme sur les finances de la CDC ainsi que sur l'obligation d'entretenir les bâtiments dont elle est propriétaire et en particulier le nouveau Gymnase sur lequel des réparations devront être réalisées prochainement (chaudière, étanchéité du toit). De plus il va devenir impératif de prévoir la déconstruction de l'ancien gymnase qui n'avait pas été prévue lors de la construction du nouveau complexe sportif. Il a informé qu'une Podologue devrait s'installer prochainement dans la maison de santé.
  - Annonce de la démission du vice-président Sébastien PERRAS de la compétence économique en raison du non-renouvellement du contrat de l'agent de développement économique.
  - La majorité des élus ont votés pour le maintien de l'accueil périscolaire des deux sites (Ourouer et Nérondes) pour la rentrée 2026
  - Des discussions sont revenues concernant le SMIRTOM et en particulier l'interrogation du Maire de Bengy sur Craon Denis DURAND qui souhaite revenir sur l'abandon du régime dérogatoire (perception des règlements) par la CDC qui devait supporter seule les impayés. Des intervenant spécialisés sur la

question seront conviés à un prochain conseil communautaire pour apporter des éclaircissements sur ce point aux élus de notre territoire.

- Guy LACOUDRE ayant assisté à ce conseil communautaire précise que le SMIRTOM va limiter à 18 passages en déchetterie par an et par badge à compter de 2025.
- Retour du congrès des Maires par Guy LACOUDRE
  - Il a échangé avec un fournisseur d'exosquelette pour le désherbage sans flamme, uniquement par air, le coût est estimé à 1000 €, de son avis, il convient qu'il serait bon de mutualiser cette dépense avec d'autres communes.

**FIN DE SEANCE A : 20H30**